

Genève, le 2 mars 2026

Après la condamnation d'Alain Soral en France, la Suisse doit désormais agir

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) a pris acte de la condamnation d'Alain Soral par la justice française à une peine de prison ferme assortie d'un mandat d'arrêt.

Cette décision s'inscrit dans une série de condamnations pour des faits d'antisémitisme, de provocation à la haine raciale et d'incitation à la violence. La justice française a retenu qu'il s'est rendu coupable de tels agissements à travers des contenus diffusés en ligne. Il s'est par ailleurs soustrait à la justice française.

Dans un contexte international marqué par les tensions avec l'Iran, la mention de son nom dans une enquête française liée à une possible ingérence pro-iranienne renforce la nécessité d'une vigilance accrue des autorités suisses.

Il ne s'agit pas de dérapages isolés. L'antisémitisme constitue le cœur idéologique de son engagement public depuis des années.

Une mobilisation constante en Suisse

Alain Soral réside en Suisse, dans le canton de Vaud, où il a établi ses structures de diffusion. Depuis plusieurs années, la CICAD s'est mobilisée face à ses agissements antisémites. Elle a alerté à de nombreuses reprises les autorités compétentes sur la diffusion, depuis le territoire suisse, de contenus visant explicitement les personnes juives, alimentant les théories complotistes et encourageant un climat de haine.

La CICAD a déposé des dénonciations pénales, transmis des éléments documentés et suivi les procédures engagées. Elle a constamment souligné le risque que la Suisse serve de refuge et de base d'activité à un multirécidiviste condamné à plusieurs reprises pour des faits d'antisémitisme. La condamnation prononcée en France confirme la gravité des faits et la cohérence des alertes formulées de longue date. La CICAD ne se réjouit pas d'avoir vu juste. Elle constate que ses préoccupations étaient fondées.

La Suisse ne peut être un refuge pour l'antisémitisme

La Suisse ne peut devenir un sanctuaire pour des activistes antisémites condamnés à l'étranger et cherchant à se soustraire à la justice.

Elle ne peut tolérer que son territoire soit utilisé pour diffuser une propagande antisémite organisée, structurée et récidiviste.

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkiel@cicad.ch

La précédente condamnation pour des propos homophobes n'a manifestement pas mis fin aux agissements. L'antisémitisme demeure au centre de son discours et de ses activités.

Il est temps d'adresser un signal clair : la Suisse n'a aucune indulgence pour les propagateurs de haine antisémite, en particulier lorsqu'ils sont multirécidivistes.

Il est temps qu'Alain Soral réponde de ses actes devant la justice suisse.

Démarches en cours

En sa qualité de dénonciatrice dans les procédures ouvertes en Suisse, la CICAD adressera ces jours un nouveau courrier au Ministère public afin d'indiquer que :

- les éléments désormais établis permettent un renvoi d'Alain Soral devant un tribunal suisse pour ses agissements antisémites ;
- les futurs actes, s'ils devaient se produire, devront faire l'objet de procédures distinctes afin de ne pas retarder sa comparution ;
- les autorités suisses doivent coopérer activement avec les autorités françaises en vue de son appréhension et, le cas échéant, de l'exécution en Suisse des peines prononcées en France si une extradition ne devait pas être possible.

La lutte contre l'antisémitisme exige cohérence et fermeté. **La condamnation française constitue une étape importante. Il appartient désormais aux autorités suisses d'en tirer toutes les conséquences.**

La CICAD poursuivra son action avec détermination afin que la Suisse ne serve jamais de plateforme à l'antisémitisme et à la haine.